


## Mot de la présidente

### Avez-vous le sourire aux lèvres?

Sans doute que oui puisque les vacances arrivent. Cependant, si on se fie à la déclaration du ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, qui disait en février 2020 que les enseignants signeraient la convention collective avec le sourire, je ne crois pas alors que vous souriez pour cela. Nous signerons donc à contrecœur. Comme le disait la présidente de notre fédération, Josée Scalabrini, c'est une entente de la résilience. Car au-delà d'un rattrapage salarial qui était grandement dû et nécessaire, ce qui était le plus pertinent pour nous, soit l'allègement de la tâche ou encore les baisses de ratios, n'étaient pas au rendez-vous. Après plus d'un an de négociation, il fallait donc mettre un terme à ce processus, tout en considérant que cet exercice reprendrait sous peu, compte tenu de l'échéance très rapprochée (au 1<sup>er</sup> avril 2023) de cette nouvelle entente. On voit donc poindre les objectifs à atteindre pour la prochaine. Espérons aussi que les conditions requises pour un retour à la normale en août seront atteintes. Disons qu'on se croise les doigts très fort. 

Voilà donc une année scolaire entière qui se termine sous le signe de la virtualité mais vécue malgré tout dans le très réel. Je tiens donc à souligner l'immense travail fait par les personnes déléguées et les membres du Conseil d'administration. Salutations et merci à Éric Gagné qui avait débuté son mandat au Conseil d'administration en 2010-2011 ainsi qu'à Mona Tremblay, bien qu'il y ait eu une petite interruption, qui siégeait sur le CA depuis 2004.

Un aurevoir tout spécial aux membres qui partent à la retraite ou qui sont partis au cours de l'année scolaire. On vous souhaite une belle et longue retraite pour que vous puissiez réaliser tous vos projets.

## Un congé de cotisations syndicales

Il y a déjà deux ans, les membres du Comité des finances avait mandaté les membres du Conseil d'administration afin de faire une analyse sur la possibilité de donner un congé de cotisations syndicales aux membres. Le contexte ne s'y prêtant pas, ils nous avaient tout de même suggéré de se pencher sur le dossier pour 2021-2022. C'est donc à la suite de cette demande que les membres du Conseil d'administration, après analyse des finances du syndicat, ont fait la proposition de l'accorder à tous les membres pour une durée de 10 jours. Effectivement, comme on peut s'en douter, le SELH (CSQ) a aussi vécu une année totalement particulière où les frais de réunions ont été réduits à presque nuls. Ainsi, les surplus seront retournés aux membres en congé de cotisations sur la prochaine paie et la portion restante, s'il y a lieu, sera réinvestie dans le FRS (Fonds de résistance syndicale), fonds qui sert à la défense des membres et à l'action mobilisation.

## Une nouvelle image pour le syndicat



Les membres du Conseil d'administration ont également autorisé une démarche auprès de Zone Orange communication afin de revoir l'image du syndicat, son logo et possiblement son nom. Il est pertinent de permettre aux membres de se reconnaître à travers une image qui les ressemble et qui peut aussi les rassembler. Par le fait même, nous nous questionnerons sur la pertinence de conserver le nom de Louis-Hémon, de voir s'il nous représente toujours, de peut-être en trouver un nouveau.

# Assurance-emploi

---

Quelques informations utiles concernant les assouplissements aux règles de l'assurance-emploi (COVID-19) pour les déclarations **entre le 27 septembre 2020 et le 25 septembre 2021**.

Renseignements importants à savoir lors de votre prochaine déclaration à l'assurance emploi à la fin de l'année scolaire 2020-2021.

- Les nouveaux prestataires d'assurance-emploi recevront minimalement **500 \$ par semaine**. En 2021, le maximum hebdomadaire de prestation est de 595 \$ (salaire admissible pour 2021 : 56 300 \$).

## Les meilleures semaines pour établir votre calcul

- Le nombre de meilleures semaines de rémunération utilisées pour le calcul est établi à **14** pour toutes les régions.

## Le nombre de semaines de prestations

- Le nombre minimal de semaines de prestations régulières est de **50 semaines**.

## Délai de carence

- Depuis le 31 janvier 2021, le délai de carence, qui est normalement d'une semaine, **a été retiré**. **Exceptionnellement, il n'y aura aucun délai de carence lors de votre nouvelle déclaration à la fin de l'année scolaire.**



## Simplification du traitement

- **Mesure Covid exceptionnelle** : les montants reçus en fin d'emploi **ne seront pas traités** (indemnité de départ, **jours de maladie monnayés**, vacances, etc.). Donc, les jours de maladie monnayés à la fin de votre contrat n'auront **aucun impact sur le nombre de semaines de prestation**. De plus, vous n'avez pas à déclarer le montant reçu concernant **l'ajustement 10 mois** à la fin de votre contrat.
- Il est important de déposer votre demande même si le relevé d'emploi (RE) n'a pas encore été émis (l'employeur doit le produire dans les 5 jours suivant la fin de la période de paie où survient l'arrêt de rémunération et l'employeur devra acheminer ce dernier à Service Canada).

Pour plus de précisions, vous pouvez communiquer avec Mario Simard au bureau du SELH (CSQ).

# Vous déménagez cet été?



Vous devez informer le SELH (CSQ) et le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets de votre nouvelle adresse ainsi que votre numéro de téléphone si votre cellulaire est devenu le seul moyen d'entrer en communication avec vous. Pour le syndicat, veuillez communiquer avec madame Andrée Ducharme à nos bureaux au 418 679-3825 ou par courriel au [z06.selh@lacsq.org](mailto:z06.selh@lacsq.org) et elle effectuera les changements nécessaires dans votre dossier.

# Nouveaux postes à temps plein et contrats à temps partiel

---

L'attribution des 28 nouveaux postes (E1) se fera à compter du 12 août 2021 alors que l'octroi des contrats à temps partiel aura lieu le 23 août 2021. Les personnes concernées seront convoquées par courriel. La liste des contrats à temps partiel sera disponible sur l'Intranet du site Internet du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets quelques jours avant la rencontre.

# Retraite et AREQ

---

## Nouvellement retraité?

---

Toute personne qui est membre d'un syndicat affilié à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) au moment de la prise de sa retraite, peut adhérer à ASSUREQ, le régime d'assurance collective offert par l'AREQ comportant des protections complémentaires en assurance maladie (Santé et Santé plus).

Après avoir confirmé au Centre de services scolaire le moment de votre prise de retraite, vous recevrez une « Trousse AREQ ». Cette trousse contient les formulaires d'adhésion à l'AREQ (CSQ) et à ASSUREQ (l'assurance collective à l'intention des personnes retraitées à la CSQ) ainsi qu'une brochure détaillant les protections en assurance collective (vie et maladie).



Pour plus d'informations, nous vous invitons à communiquer avec Mario Simard au SELH (CSQ) ou à consulter la brochure sur le site Internet de l'AREQ à l'adresse suivante : [www.areq.lacsq.org](http://www.areq.lacsq.org) sous l'onglet **ASSUREQ**, sélectionnez **ASSUREQ en un coup d'œil**.

## Cadeau de la première année de cotisation

---

Afin de souligner le départ à la retraite de ses membres, le SELH (CSQ) a choisi de leur offrir leur première année d'adhésion à une autre organisation syndicale qui les défend, soit l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics au Québec (AREQ). Si vous faites partie de ces personnes, il suffit de contacter madame Andrée Ducharme au syndicat et de lui transmettre le montant annuel de votre rente à la CARRA. Le syndicat vous émettra par la suite un chèque.



## Horaire d'été

---

À compter du 14 juin 2021, veuillez prendre note que nos heures d'ouverture changeront en prévision de la période estivale.

### À compter du 14 juin 2021

Heures d'ouverture	
Lundi	8 h 30 à 15 h 30
Mardi	8 h 30 à 15 h 30
Mercredi	8 h 30 à 15 h 30
Jeudi	8 h 30 à 15 h 30
Vendredi	8 h 30 à 15 h 30

### À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021

Heures d'ouverture	
Lundi	8 h à 15 h 30
Mardi	8 h à 15 h 30
Mercredi	8 h à 15 h 30
Jeudi	8 h à 15 h 30
Vendredi	8 h à 12 h

Le bureau sera également fermé du 18 au 31 juillet inclusivement. L'horaire habituel reprendra dès le 7 septembre 2021, soit de 8 h 30 à 16 h 30.

## **Postes réguliers temps plein (E1)**

À la suite du processus des mutations, les postes suivants seront offerts aux enseignantes et enseignants de la liste de priorité en août prochain. Le processus des mutations se poursuivra dans les prochaines semaines. Certains changements sont à prévoir.

### **Champ 2 – Préscolaire**

- 1) Carrefour étudiant
- 2) Maria-Goretti
- 3) Mgr Bluteau
- 4) Pie XII
- 5) Notre-Dame-de-Lourdes

### **Champ 3 – Primaire**

- 1) Mgr. Bluteau
- 2) Notre-Dame-de-Lourdes
- 3) La Source
- 4) L'Arbrisseau
- 5) Jeanne-Mance
- 6) St-Lucien
- 7) St-Louis-de-Gonzague

### **Champ 5 – Éducation physique au primaire**

- 1) Hébert/Maria-Goretti
- 2) Carrefour étudiant/Hébert/Mgr Bluteau
- 3) Hébert
- 4) Notre-Dame/Pie XII/Prés-Verts

### **Champ 12 – Français**

- 1) Cité étudiante
- 2) Cité étudiante

### **Champ 17 – Sciences humaines**

- 1) Cité étudiante

